

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 12

Le 25 mars 2016, à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2016.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE, Claude GERNIGON, Richard PETTITT, Dominique ROULLET, François VULLIET

Conseillers excusés :

Conseillers absents : Denis GENOUD, Nicolas GUINAND

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 mars 2016

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

FINANCE

2/ Délibération n°2016-15/ Budget Principal : approbation du compte de gestion de l'exercice 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2015 du budget principal proposé par le comptable du Trésor.

Il présente pour cet exercice 2015 :

Un excédent en fonctionnement de 444 510,85 €

Un excédent en investissement de 256 599,55 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2015 qui est clôturé avec :

Un excédent en fonctionnement de 444 510,85 €

Un excédent en investissement de 256 599,55 €

3/ Délibération n°2016-18/ Budget Auberge : approbation du Compte de gestion 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2015 du budget Auberge proposé par le Comptable du Trésor. Il présente pour cet exercice 2015 :

- Un équilibre en fonctionnement
- Un excédent en investissement de 93 833,72 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2015 qui est clôturé avec :

- Un équilibre en fonctionnement
- Un excédent en investissement de 93 833,72 €

4/ Délibération n°2016-16/ Budget principal : approbation du Compte administratif 2015

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle pour cette délibération. La présidence de l'assemblée est prise par M. DUPAIN, 1^{er} adjoint. Il propose au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2015 du budget principal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion, soit :

- Un excédent en fonctionnement de 444 510,85 €
- Un excédent en investissement de 256 599,55 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

VOTE le compte administratif 2015 qui est clôturé avec :

- Un excédent en fonctionnement de 444 510,85 €
- Un excédent en investissement de 256 599,55 €

5/ Délibération n°2016-19/ Budget Auberge : Vote du compte administratif 2015

Monsieur DUPAIN propose au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2015 du budget Auberge, dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion, soit :

- Un équilibre en fonctionnement
- Un excédent en investissement de 93 833,72 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

VOTE le compte administratif 2015 qui est clôturé avec :

- Un équilibre en fonctionnement
- Un excédent en investissement de 93 833,72 €

Au terme de ce vote, Monsieur le Maire réintègre le Conseil et en reprend la présidence.

6/ Délibération n°2016-17/ Budget principal ó Affectation du résultat de l'exercice 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATANT le compte de gestion de l'exercice 2015,

CONSTATANT le compte administratif de l'exercice 2015,

CONSTATANT que le compte administratif et le compte de gestion présentent ces mêmes résultats :

- Un excédent en fonctionnement de 444 510,85 ¤
- Un excédent en investissement de 256 599,55 ¤

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de délibération d'affectation du résultat,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : **100 000 ¤**
Affectation à l'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (ligne 1068) : **344 510,85 ¤**

7/ Délibération 2016-20/ Vote des taux des trois taxes locales pour l'exercice 2016

M. le Maire rappelle qu'il convient de décider du taux des taxes locales pour l'année 2016. En 2015, les taux étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 15,06 %
Taxe foncière bâti : 7,80 %
Taxe foncière non-bâti : 31,03 %

M. le Maire propose de maintenir le taux des taxes locales au même niveau que l'année dernière.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

FIXE les taux des taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 15,06 %
Taxe foncière bâti : 7,80 %
Taxe foncière non-bâti : 31,03 %

8/ Délibération n°2016-21/ Budget principal : vote du budget primitif 2016

M. le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget principal 2016 dont il présente les équilibres et le détail des chapitres :

	Dépenses	RAR 2015	Total Dépenses	Recettes	RAR 2015	Total Recettes
Fonctionnement	991 250,80 ¤	0,00 ¤	991 250,80 ¤	991 250,80 ¤	0,00 ¤	991 250,80 ¤
Investissement	1 006 041,74 ¤	53 637,32 ¤	1 059 679,06 ¤	1 059 679,06 ¤	0,00 ¤	1 059 679,06 ¤
TOTAL	1 997 291,80 ¤	53 637,32 ¤	2 050 929,86 ¤	2 050 929,86 ¤	0,00 ¤	2 050 929,86 ¤

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

VOTE le budget principal 2016 tel que présenté ci-dessus.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- Aménagement du territoire :

Monsieur Laurent DUPAIN a présenté aux membres de la Communauté de Communes du Genevois le projet de Plan local d'urbanisme. Cette présentation a été bien passée et les remarques de la Communauté de Communes ont été transmises à l'urbaniste pour modification.

- Petite enfance :

Madame ROULLET rend compte de la commission d'attribution des places de crèches. Au total deux berceaux ont été attribués à des habitants du village. Par ailleurs l'ouverture prochaine de la micro crèche au Plat va entraîner la tenue d'une nouvelle commission au cours de l'année 2016.

- Déchets :

Monsieur VULLIET rapporte que chaque année la Communauté de Communes du Genevois calcule le taux de déchets jugés « indésirables ». Il s'agit des déchets déposés par les administrés du territoire alors que ceux-ci devraient être traités par d'autres circuits (compostage, déchetterie etc etc...). En 2014 ce taux était de 63%. En 2015 celui-ci est passé à 58%. Cette amélioration ne doit pas faire oublier que ce chiffre est encore extrêmement élevé et entraîne des coûts supplémentaires pour la collectivité.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Travaux/ voirie :

M. GERNIGON fait le point sur les dossiers en cours :

- *Travaux route du Bé Dédé* : les travaux de renforcement de la colline, doivent reprendre sous peu. Ces derniers devraient durer jusqu'à l'automne 2016.
- *Circulation route de Viry* : a la demande de l'équipe municipale la gendarmerie va mettre en place des contrôles radar le long de la route de Viry. Par ailleurs une réunion avec les riverains a été organisée par les services municipaux afin de déterminer le meilleur emplacement possible pour de futures chicanes. Au terme de cette réunion il a été décidé de demander une rencontre supplémentaire avec l'ingénieur pour tenter de trouver une solution la plus consensuelle possible.
- *Projet de réaménagement de la route du Petit-Châble* : Le chiffrage de ce projet a été confié au cabinet Profil Etude.

DIVERS

8/ Questions diverses

- Monsieur le Maire tient à exprimer une fois de plus ses remerciements à Corinne FAVRE pour son travail sur le bulletin Municipal.
- Monsieur VULLIET rappelle que le 09 avril prochain la Commune organise le nettoyage de printemps et invite tous les habitants à se joindre à l'initiative.
- Monsieur Couturier rapporte que le Syndicat mixte du Salève cherche toujours un site pour établir son local. Il rappelle que la Commune avait déjà envisagé la cession d'une parcelle située à proximité du hangar technique. Par ailleurs, il indique que le Syndicat Mixte du Salève a décidé de ne pas augmenter les participations des Communes pour l'exercice 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Nicolas DUPERRET